




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-37**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257820-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Kayané BIANCO à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Marc FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Marc FERAUD

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien financier au fonctionnement de diverses associations qui mènent des actions dans le domaine de l'environnement et notamment celles œuvrant à une meilleure connaissance du patrimoine végétal et de la biodiversité. C'est le cas d'une association locale, ayant déposé une demande de subvention auprès de la ville pour l'année 2024.

Parallèlement, l'association des Croqueurs de pommes PACA a mené un travail d'inventaire des variétés fruitières anciennes qui n'avait jamais été réalisé sur la région PACA. Entre 2018 et 2023 une petite équipe d'experts, pour la plupart membre de l'association, s'est mobilisée pour produire un ouvrage proposant un inventaire et une description des richesses fruitières de sa région dans un contexte socio-historique.

La publication de « Pommes, poires, coings de Provence-Alpes-Côte d'Azur » s'inscrit dans la lutte contre l'appauvrissement des ressources génétiques, les anciennes variétés pouvant offrir des alternatives au renouvellement variétal imposé par le réchauffement climatique. Ce livre permettra également aux amateurs d'arbres rares de replanter avec l'aide de l'association, d'anciennes variétés méritantes qui ont été réintroduites et protégées dans le verger de sauvegarde de Puyricard.

Afin de valoriser ce projet, la Direction Générale Adjointe des Services Finances, Economie et Optimisation propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour équilibrer les dépenses engagées pour la réalisation, les études et la publication de l'ouvrage.

L'association s'engage à fournir 55 exemplaires à la Ville d'Aix en Provence.

L'Association des Croqueurs de Pommes Provence Alpes Côte d'Azur dite « Li Vieii Pero » (tiers n°33992) qui a pour vocation de sauvegarder le patrimoine génétique de variétés fruitières régionales :

- Subvention versée en 2022 : 1 300 €
- Subvention versée en 2023 : 1 300 €
- Demande de subvention 2024 : 1 300 €
- Proposition de subvention 2024 : 1 300 €

Ces propositions ont été validées en date du 18 janvier 2024 par le Comité Technique.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 1 300 € (mille trois cents euros) à l'association Croqueurs de Pommes PACA- Li Vieii Pero ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2024 (ASTRE 11832-024-65748-930) ;
- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour la publication d'un ouvrage d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Croqueurs de Pommes PACA- Li Vieii Pero ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées à la rubrique 024-65748-930/1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-37 - ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

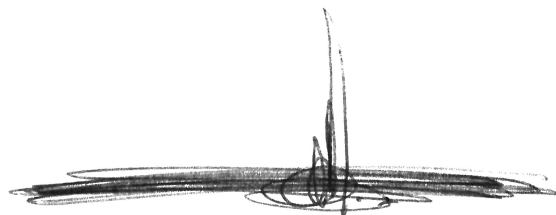
NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»